



## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Saint-Julien

Date : 22 mai 2019

Nombre de plainte : 0

Nombre d'événements consignés dans MÉMO (intimidation) : 3

Classes fermées : 4

Nombre d'événements consignés dans MÉMO (violence, une quinzaine d'élèves) : 118

Classe fermées : 62

### Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2019-2020

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<p><b><u>À développer :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Implantation d'un référentiel dans toutes les classes sur la résolution de conflit (TES et enseignant, ajouter à la ligne du temps l'enseignement explicite des étapes (octobre-novembre-février-mars))</li> <li>✓ Revoir le dépliant Intimidation remis aux parents</li> <li>✓ Mettre à la disposition les fiches de signalement pour les parents, les élèves et les membres du personnel dans le bureau de la TES</li> <li>✓ Coin résolution de conflit à l'intérieur (enseignement explicite du fonctionnement)</li> <li>✓ Jeux supervisés et animés par le service de garde, surveillantes et les TES lors des périodes de dîner</li> <li>✓ Mise en place d'activités mensuelles (Septembre : ensemble pour faire la différence, octobre : attention/concentration, novembre : mois de la non-violence, décembre : bienveillance, février : amitié, mars : estime personnel, avril : persévérance, mai : anxiété, juin : transition primaire/secondaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le programme de soutien aux comportements positifs (SCP) est actif à l'école.</li> <li>✓ La matrice des comportements attendus revue et corrigée</li> <li>✓ Activités mensuelles (Septembre : ensemble pour faire la différence, octobre attention/concentration, novembre : mois de la non-violence, décembre : bienveillance, février : amitié, mars : estime personnelle, avril : persévérance, mai : anxiété, juin : transition primaire/secondaire)</li> <li>✓ Protocole-école pour les comportements de violence (fugue, violence)</li> <li>✓ Protocole élève, au besoin</li> <li>✓ On sent les élèves engagés dans leur école, haut taux de participation aux diverses activités, grand sentiment d'appartenance et de responsabilisation.</li> </ul>



**À consolider :**

- ✓ Formation du personnel d'encadrement du midi (supervision active)
- ✓ Rencontres de régulation du comité SCP (mensuellement) afin de cibler les besoins des élèves et d'intervenir judicieusement
- ✓ Ateliers sur la gestion des conflits pour tous (novembre et groupe de besoin si nécessaire)
- ✓ Continuer de clarifier les notions violence, conflit ou intimidation
- ✓ Consigner les interventions dans l'outil MÉMOS par tous les intervenants
- ✓ Sensibilisation des parents sur ce sujet lors des premières rencontres en septembre et lors de les rencontres de bulletin.

**Maintenir :**

- ✓ Poursuivre le partenariat avec différents organismes externes.
- ✓ Ateliers portant sur le cyber intimidation et les réseaux sociaux (3e cycle)
- ✓ Poursuivre le programme de soutien au comportement positif (SCP)
- ✓ Ligne du temps
- ✓ Référentiel dans toutes les classes sur la résolution de conflits
- ✓ Surveillante attitrée pour certains élèves au niveau 2.
- ✓ Niveau 2 SCP (PEP)
- ✓ Sensibilisation et communication faites aux parents dans le journal de l'école.
- ✓ Processus clair dans l'école (intervention par l'enseignant de niveau 1, rôle du TES)
- ✓ Soutien de la TES aux surveillantes du dîner.
- ✓ Organisation des temps non-structurés par le TES sur la cour (zone de médiation, banc, carré de jeu supervisé...)
- ✓ Système d'encadrement dans les vestiaires lors les périodes d'éducation physique.



- ✓ Lors des jours de pluie, des plateaux sont offerts aux élèves (ordinateur, gymnase, palestre, etc.)
- ✓ Arbitres (élèves formés par un membre des Lynx de Lachute) au soccer
- ✓ Centre d'emploi

**Maintenir aux deux ans :**

- ✓ Sondage auprès des élèves sur l'intimidation et la violence.



## Mise en œuvre des moyens

### **Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :**

Les mesures de prévention : **oui** pourquoi? Poursuite du programme de soutien aux comportements positifs, des plans de leçons et des affiches. L'école offre une grande variété d'activités et de programmes en lien avec la prévention. Les quatre rencontres prévues avec le SDG et les surveillantes de diner ont eu lieu.

Les modalités de signalement et de consignation : **oui/non** pourquoi?

- Signalement (**non**) → mettre à la disposition des billets de signalement pour les parents, les élèves et les membres du personnel au bureau de la TES
- Consignation (**oui**) → avec l'outil MÉMOS / sondage auprès des élèves 2018-2019.

Les mesures éducatives et de sanction : **oui** pourquoi? Utilisation du référentiel <<je règle mes conflits>> adapté au niveau scolaire des élèves. Ensuite, assurer le suivi afin de maintenir la cohérence entre tous les intervenants. Les mesures de sanctions contre l'intimidation et la violence ont été mises en place dans le plan de lutte, mais n'ont pas été appliquées puisque nous n'avons pas eu de plainte.

Les mesures de soutien : **oui/non** pourquoi? Sans avoir eu de plainte officielle, nous avons appliqué les mesures de soutien dans certaines situations où cela était nécessaire.

### **Les difficultés rencontrées :**

- Les fiches de signalement ne sont pas disponibles dans le bureau de la TES.
- Augmenter l'entrée des données dans l'outil MÉMOS par d'autres adultes de l'école que les TES: enseignants, service de garde.

### **Les éléments facilitants :**

- Adhésion de l'équipe-école
- Bonne communication, échange d'informations avec les parents du milieu scolaire
- Mandat supervisé par le comité SCP (application, suivi, ligne du temps)
- Bonne connaissance des ressources externes mise à notre disposition (partenaires)
- Utilisation de l'outil MÉMOS → comme outil de consignation et utilisation comme banque de données.
- Mois de la non-violence
- Révision des plans de leçon et de la matrice.
- Gestion des moments non structurés
- Ajout d'une 2<sup>e</sup> TES plancher
- Travail de collaboration entre TES, surveillante, SDG, enseignants



## L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cohésion dans les interventions et prise en charge rapide et partagée des situations afin d'en éviter l'escalade</li> <li>• Mise en application d'interventions positives, éducatives plutôt que simplement punitives</li> <li>• Collaboration accrue et concertée entre les différents cadres d'emploi</li> <li>• L'utilisation plus fréquente de l'outil MÉMO de la part de tous les intervenants.</li> <li>• Poursuite de SCP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du lien de confiance entre les élèves et les intervenants (titulaires ou non)</li> <li>• La connaissance de sanctions peut dissuader certains élèves d'utiliser la violence et l'intimidation.</li> <li>• Favoriser un climat de confiance et de sécurité</li> <li>• Être capable de mieux différencier l'intimidation d'une taquinerie, d'une moquerie ou d'un conflit de cour d'école</li> <li>• Connaître et reconnaître toutes les formes d'intimidation et violence et surtout le cyber intimidation (3e cycle).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parents comprennent plus le phénomène et les différences entre conflit, violence et intimidation</li> <li>• Retour rapide des communications et des suivis (enseignants, TES, personnel et direction)</li> <li>• Développement du lien de confiance entre les parents et les intervenants (enseignants, TES, service de garde et direction).</li> <li>• Appréciation du suivi lors de situation d'intimidation et dans les semaines suivantes.</li> <li>• Collaboration des parents et communication avec le personnel de l'école.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail en collaboration et échange d'informations pertinentes entre les milieux : CISSSA, pédiatrie sociale, policier éducateur.</li> </ul>



## Recommandations pour 2019-2020

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Ajouter les fiches de signalement dans le bureau de la TES.
- Présentation du plan de lutte à la première séance d'informations aux parents ou morceler l'information par de courtes capsules d'informations ajoutées dans l'*Info-parents*.
- Promouvoir et distribuer le dépliant aux parents.
- Reconduire le sondage auprès des élèves (aux 2 ans) et continuer de consigner les interventions dans l'outil MÉMOS.
- Poursuivre les animations de prévention et de sensibilisation auprès des élèves.
- Maintenir une bonne communication avec les parents et un bon partenariat (maintenir la communication entre les membres du personnel) avec les organismes externes.
- Renforcer les comportements positifs (programme SCP). Inclure les chauffeurs d'autobus dans le renforcement positif (étoiles).
- Garder nos élèves actifs dans les temps non structurés (à l'extérieur et à l'intérieur) par l'animation de certaines activités. L'importance des activités parascolaires, comptoir de prêt et du centre d'emploi.

L'évaluation du plan de lutte de l'école *Saint-Julien* a été approuvée par le Conseil d'Établissement le 11 juin 2019

**# de résolution : 19-06-11-09**

**Judith Lane**

**Direction**